

Pacte de Transition Ecologique

Version 3 – 15/01/2020



Alors que la Transition Ecologique devient un sujet de plus en plus urgent, la question se pose de l'implication de la commune pour y participer.

Il ne s'agit pas de proposer des actions qui ne seraient que des artifices de communication, comme peut l'être un coup de peinture sur des bouches d'égout, mais bien un engagement de l'équipe municipale pour agir dans le sens d'une réduction de l'impact écologique de la commune, à tous les niveaux possibles. Cela devra se faire par une réelle sensibilisation des différents publics concernés.

Cette réflexion menée par l'équipe « Agissons pour Combs », avec l'aide des documents du « collectif local du pacte pour la transition », nous a permis de retenir **quinze propositions** parmi les 32 proposées par ce collectif. Ces propositions ont valeur d'engagement pour la mandature, avec une projection à court, moyen et long terme de la politique municipale.

Les détracteurs pourront dire que cela n'est pas réaliste et que le coût sera élevé. De nombreuses expériences menées un peu partout en France et à des échelles communales bien différentes démontrent le contraire. L'application de ce pacte de Transition écologique sera d'autant plus forte qu'un poste d'adjoint sera spécialement créé pour la mise en œuvre des actions transversales nécessaires à ces nouvelles pratiques. Elles participeront à faire de notre commune, une ville soucieuse de sa qualité de vie et de la sauvegarde de la planète.

Les Quinze Propositions du Pacte de Transition Ecologique

#01. Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables

CONTEXTE ET ENJEUX

Les achats des communes représentent un levier important de leurs actions en faveur de la transition écologique, mais également sociale.

Ce levier se retrouve dans plusieurs des mesures du Pacte pour la Transition (énergie 100 % renouvelable et locale dans les bâtiments publics, alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective, politique locale de l'emploi, etc).

EN PRATIQUE A COMBS

Les marchés publics sont un domaine très réglementé ce qui peut limiter l'action de la commune en faveur du développement local ou pour limiter leur impact environnemental. Une des principales contraintes est le respect de l'égalité de traitement des candidats, qui empêche pour l'instant d'introduire des critères de taille des entreprises ou de leur localisation dans les marchés publics. Les ressources en fin de document vous permettront de plus vous renseigner sur ces contraintes et règles.

Pacte de Transition Ecologique

Version 3 – 15/01/2020



A plusieurs étapes du processus, la commune peut cependant orienter ses marchés publics et les réponses qu'elles souhaitent avoir.

Cela implique :

- Une restructuration des pratiques d'achats de la commune même si cela peut paraître compliqué.
- L'Organisation régulière d'actions de communication et formation sur l'achat public responsable, auprès des élu-es, des agents, et des acteurs économiques du territoire.
- La création d'un espace de ressources facilitant l'accès des entreprises à commande publique, en leur permettant notamment d'avoir une visibilité sur les futurs achats de la commune.

#03. Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public.

CONTEXTE ET ENJEUX

D'après l'enquête 2012 « Énergie et patrimoine communal » de l'ADEME, les communes françaises ont une consommation énergétique totale de 27,7 milliards de kWh.

Au niveau législatif, deux textes sont à prendre en compte :

- Le code de la construction et de l'habitation (article L. 111-10-3) prévoit l'obligation de mise en œuvre d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments existants à usage tertiaire (dont les bâtiments des collectivités) afin de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010.
- La loi relative à la transition énergétique (2015) donne un objectif de 32% d'électricité provenant de sources renouvelables d'ici 2030 dans le mix électrique français.

Les collectivités ont un rôle à jouer dans ce domaine, à 2 niveaux : dans la production, en favorisant et soutenant les projets d'énergie renouvelable sur leur territoire et dans la consommation, en optant pour un fournisseur vert pour l'alimentation des bâtiments publics (mairie et services communaux, écoles maternelles et primaires, équipements sportifs et culturels ...).

EN PRATIQUE A COMBS

Pour une meilleure gestion et une diminution de la consommation :

Afin d'améliorer la sobriété et l'efficacité énergétique de la commune, des conseillers énergie devront être missionnés. Ils pourront faire l'objet d'un travail en synergie et être partagés soit au niveau de l'agglomération, soit avec les communes voisines.

Cela implique :

Pacte de Transition Ecologique

Version 3 – 15/01/2020



- De réaliser un Audit du patrimoine et de l'alimentation des bâtiments municipaux en électricité
- De mettre en place un plan de rénovation énergétique visant à réduire les consommations énergétiques publiques et de modifier l'alimentation en énergie des bâtiments et de l'éclairage public avec une proportion de 75% d'électricité renouvelable et locale et 25% en chaleur renouvelable (bois ou biogaz).
- De concevoir un plan d'investissement pour atteindre -60% de consommation d'énergie en 2050 et fourniture à 100% en énergie renouvelable (électricité, chaleur, carburants) dès 2040.

Pour l'électricité renouvelable et locale :

Depuis 2004, le marché de la fourniture d'électricité pour les collectivités est ouvert à la concurrence. La commune peut donc choisir de gérer ses achats d'énergie en propre, et organiser des appels d'offres pour la fourniture d'électricité de ses bâtiments publics.

La nouvelle mandature doit prendre en main ses marchés publics de fourniture d'électricité, et les organiser selon des principes et critères ambitieux pour privilégier de l'énergie à haute valeur environnementale.

#05. Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales.

CONTEXTE ET ENJEUX

La commune valorisera les initiatives locales et fera connaître les points de distribution bio, locaux et solidaires auprès des habitants. La collectivité peut également être vigilante pour que l'offre de produits bio, locaux n'exclue pas une partie de la population en soutenant des initiatives d'accessibilité alimentaire.

EN PRATIQUE A COMBS

La commune engagera ses actions dans plusieurs directions.

Par le soutien à l'agriculture bio : Des jumelages pourront être créés avec des communes rurales de la région avec soutien aux agriculteurs bio par des engagements de commandes pour les cantines scolaires et maisons de retraites.

Par une mise en relation des producteurs et consommateurs :

- En communiquant sur les producteurs et productrices bio locales et les points de vente directs via la création / la diffusion d'un guide du consommateur ou d'une cartographie en ligne des producteurs locaux.
- En organisant à l'échelle de la commune un marché régulier

Par le développement et la rénovation des jardins familiaux : Ces espaces pourront jouer le rôle de production complémentaire (ex: petits fruits) dans une logique d'accessibilité pour tous.

Par la diffusion d'une pédagogie novatrice : Elle facilitera une reconnexion à la nature, le rapprochement entre les réalités des habitants et les agriculteurs (supports pédagogiques, animations de quartier).

#06. Préserver et mobiliser le foncier agricole.

CONTEXTE ET ENJEUX

Les terres agricoles ont longtemps été considérées comme une ressource disponible, réservoir à urbanisation. Cette artificialisation des sols a des conséquences négatives : inondations, réchauffement des sols, rétrécissement des niches écologiques...

Dans un contexte de concurrence accrue sur les terres disponibles, les cultures « rentables » (agrocarburants, grandes cultures...) se développent au détriment des cultures nourricières et d'une agriculture diversifiée.

Développer localement un projet d'agriculture biologique et citoyenne dans une logique de circuit court, est un des leviers qui permettra d'inverser la tendance.

EN PRATIQUE A COMBS

Notre commune a la spécificité d'être une commune dont une partie du territoire est encore dédiée à l'agriculture. Pour préserver cela et mieux protéger ses espaces non bâtis, la commune doit :

Geler la constructibilité des espaces verts en ville et agricole autour de la ville

Interdire toute consommation de foncier agricole et/ou naturel.

Utiliser les espaces déjà urbanisés pour installer de nouvelles activités : Reconvertir les friches industrielles & rénover les espaces déjà urbanisés (par exemple Zone de l'Ormeau)

Maîtriser le développement des zones commerciales périphériques.

Mettre en place des outils de protection sur le long terme : zones agricoles protégées, périmètres de protection des espaces agricoles et naturels en périphérie de la ville (développement d'une zone tampon entre la zone agricole du plateau d'Égrenay et le quartier de Bois l'Évêque)

#07. Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.

CONTEXTE ET ENJEUX

Notre consommation de viande s'est fortement renforcée depuis 50 ans. Sur la planète, 70% des terres agricoles sont destinées à nourrir les animaux. D'après le GIEC, manger moins de viande serait le moyen le plus efficace pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur agricole. Manger moins de viande va également de pair avec manger une viande de meilleure qualité, issue d'animaux élevés localement et nourris avec des aliments bio qui permettent un lien entre

Pacte de Transition Ecologique

Version 3 – 15/01/2020



agriculteurs et consommateurs. La restauration collective est un levier efficace à l'échelle des territoires pour s'engager dans une démarche de réduction de la consommation.

EN PRATIQUE A COMBS

Cette démarche peut prendre plusieurs formes complémentaires :

Par la formation et la sensibilisation des personnels concernés et des publics cibles :

- Former les cuisiniers et le personnel de cantine à l'introduction de produits bio locaux et à la diversification des protéines, et leur fournir un corpus de recettes adaptées à la restauration collective.
- Former les gestionnaires impliqués dans la restauration collective aux questions environnementales, sociales, sanitaires de notre alimentation et aux démarches de réduction du gaspillage alimentaire.
- Déployer un plan de sensibilisation sur la nécessité de diversifier sa consommation de protéines (conférence, communication directe...) auprès des entreprises, du grand public et dans le scolaire (plan rendu obligatoire par la loi EGalim).
- En restauration scolaire en particulier : Organiser des ateliers sur la provenance des aliments consommés par les enfants, sur l'impact environnemental de leur assiette, pour les produits locaux ou d'importation faisant partie de nos habitudes alimentaires (Riz, bananes, fruits exotiques, cacao, quinoa etc...), organiser également des visites de fermes d'où proviennent les aliments cuisinés. Organiser avec les enfants des pesées d'assiette, et le tri sélectif des déchets, pour agir sur le gaspillage alimentaire. Co-construire les menus avec eux et le diététicien de la ville)

Par la création de filières et d'infrastructures adaptées :

- Etude de faisabilité d'une régie agricole municipale pour approvisionner la restauration collective en fruits et légumes locaux et bio.
- Soutenir l'installation de producteurs en bio.

Par le biais des appels d'offre & les concertations citoyennes

- Introduire dans les différents cahiers des charges et appels d'offre des marchés publics des critères de qualité environnementale et de bien-être animal, en particulier des produits bio et issus du commerce équitable (riz, pâtes, quinoa, épices, fruits, chocolat, boissons froides ou chaudes...)
- S'interroger pour chaque produit de la juste rémunération des producteurs et si l'offre équitable existe.
- Utiliser les outils officiels comme la boîte à outil Localim ou encore le guide pratique du Ministère de l'agriculture pour favoriser les achats locaux et de qualité.

#08. Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), brunes (sol) et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.

CONTEXTE ET ENJEUX

Les zones urbanisées sont sévèrement touchées par le changement climatique : imperméabilisation des sols, omniprésence du bâti minéral et rareté du végétal et de l'eau en ville. Ce dérèglement a des conséquences importantes tant sur la hausse des températures et sur l'aggravation des conséquences des précipitations. Pour garantir à notre société de pouvoir bénéficier de ces services environnementaux sur le long terme, la ville peut jouer un rôle important en restaurant les trames vertes, bleues et noires.

Les trames vertes et bleues permettent de former des continuités terrestres et aquatiques. Elles améliorent l'état de conservation des espèces et espaces naturels et contribuent au bon état écologique des ressources en eau en maintenant des milieux naturels connectés. Ces trames ont également des bénéfices pour les habitants en améliorant le micro-climat. Par ailleurs, la lumière artificielle nocturne constitue une pollution lumineuse pour de nombreuses espèces qui augmentent la mortalité (Insectes, oiseaux...). L'alternance jour/nuit est aussi vitale pour l'être humain : elle permet la synchronisation de l'horloge biologique et un sommeil de qualité.

EN PRATIQUE A COMBS

Pour lutter contre l'érosion de la biodiversité et améliorer le bien-être des Combs la Villais, il est nécessaire de préserver et développer les trames vertes, bleues et noires.

Pour la Trame verte (couvert végétal)

- En plus de la pratique d'une gestion différenciée des espaces verts, il est nécessaire de favoriser davantage la plantation d'essences végétales adaptées localement et peu consommatrices d'eau. Une diminution des annuelles au profit des vivaces est donc utile.
- Inscrire le principe de "zéro artificialisation nette" dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- Créer de nouveaux espaces verts. Pour cela, acquérir et végétaliser de nouveaux lieux (zone tampon le long de Bois l'Evêque, terrains agricoles en surplomb de l'Yerres au niveau du Bois aux Loups pour y créer une zone forestière), désimperméabiliser les sols chaque fois que cela est possible.
- Passer au "zéro phyto total" (plus exigeant que la loi Labbé) en labellisant la ville "Terre Saine" et faire un usage raisonné des produits de biocontrôle et utilisable en agriculture bio.

Pour la Trame bleue (eau)

- Augmenter la place de l'eau dans la ville : nettoyer les mares existantes (quartier Le Soleil et Quincarnelles). Pour tout nouveau projet urbain, inclure des espaces aquatiques naturels.
- Gestion alternative des eaux de pluie : restaurer des sols de pleine terre partout où les surfaces artificielles ne sont pas ou plus nécessaires.

Pour la Trame noire (éclairage)

- Faire respecter la législation en s'assurant que les enseignes commerciales/bureaux éteignent leur éclairage la nuit.
- Mettre en place durant le mandat les engagements de la Charte pour un Éclairage Durable
- Mettre en place l'extinction de nuit sur une période aussi longue que possible ou un éclairage dynamique partout où l'extinction n'est pas possible (mesure à étudier avec l'agglomération suite au transfert de compétence).

#09. Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire.

CONTEXTE ET ENJEUX

Le développement des moyennes et grandes surfaces commerciales, principalement associé au développement des villes moyennes, est un enjeu environnemental et climatique important.

Aujourd'hui remis en cause pour son impact sur la dévitalisation des centres-villes et la disparition des commerces de proximité, il a également une influence sur l'utilisation des voitures individuelles, l'étalement urbain, l'artificialisation des terres, ainsi que sur la logistique d'approvisionnement de la grande distribution, toutes sources d'émissions de gaz à effet de serre. Ce mode de développement issu des années 60 et 70 correspond à une stratégie économique à court terme des communes - privilégiant l'attrait des investissements privés sur le territoire face à la qualité et pérennité des emplois créés, ou à la protection de l'environnement.

Les élus locaux, par leur pouvoir sur l'orientation du développement local et de l'utilisation des sols de leur commune, peuvent apporter un soutien décisif à ces luttes, mais également agir d'eux-mêmes pour mettre fin au développement des grandes surfaces commerciales sur le territoire. Ils ont en effet de nombreux instruments à leur disposition, même s'ils peuvent rencontrer des résistances.

EN PRATIQUE A COMBS

Les élus peuvent réorienter le maillage et le fonctionnement commercial de leur territoire. Dans cette optique plusieurs actions peuvent être menées en utilisant le cadre législatif :

- Par un soutien des centres villes en difficultés : La loi ELAN (23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) contient une série de nouvelles mesures principalement destinées à agir sur les centres-villes en difficulté et à renforcer le rôle des élus locaux et les outils de contrôle en matière d'aménagement commercial
 - Mise en place des ORT (Opérations de Revitalisation du Territoire) : sur une zone d'intervention définie, les porteurs de projet sont encouragés à investir les centres-villes grâce à une dispense d'autorisation d'aménagement commercial
 - Mise en place d'un contrat ORT avec l'État pour bénéficier de subventions liées aux appels à projet (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) ou du programme LEADER de l'Union Européenne.

Pacte de Transition Ecologique

Version 3 – 15/01/2020



- Demande au Préfet de suspendre les autorisations d'exploitation commerciale pour de nouveaux projets en périphérie de ville.

Par une révision du PLU :

- Le développement commercial dans des logiques de proximité et d'accessibilité urbaines sera favorisé et les extensions des zones commerciales de périphérie de villes seront découragées. L'objectif est d'encourager les installations et le maintien en centre-ville.
- Le fléchage commercial sera généralisé dans les documents d'urbanisme : périmètres de sauvegarde commerciale, préservation des commerces en conservant la destination commerciale des locaux, en bloquant les ventes ou préemptant certains locaux.

Par la création d'une structure publique spécifique :

- Le recours à une structure publique de type groupement d'intérêt économique par la commune permettra à la commune d'exercer à la baisse une pression sur le coût des baux commerciaux, et en flécher les attributions, organiser les transitions, et assurer un développement local.
- Les habitants et acteurs économiques seront associés dans l'élaboration du projet de revitalisation du commerce de proximité

#11. Mettre en œuvre une démarche territoire à énergie positive en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne.

CONTEXTE ET ENJEUX

Les politiques publiques air-énergie-climat sont principalement du ressort des intercommunalités et de la région.

Les plans climat air énergie territoriaux (PCAET) sont obligatoires pour les intercommunalités de plus de 20.000 habitants (2018). Ces plans couvrent tous les secteurs d'émissions de gaz à effet de serre : bâtiments résidentiels et tertiaires, transports, agriculture, industrie, déchets, urbanisme et seront à minima révisés tous les 6 ans

Le label Cit'ergie est une certification volontaire et indépendante, qui garantit le sérieux du plan climat par des obligations de moyens et de résultats. En parallèle, la démarche Climat Pratic, permet une autoévaluation et une autoélaboration du plan climat. Ces deux référentiels intègrent un volet partenariats, où est intégré la prise en compte de la participation citoyenne.

Les projets citoyens de production d'énergie renouvelable trouvent naturellement leur place dans ces territoires visant l'autonomie énergétique. La loi de transition énergétique de 2015 et la loi Energie climat de 2019 autorisent toute collectivité territoriale (commune et leur groupement, - département- région) à investir dans une société locale de production d'énergie renouvelable.

Pacte de Transition Ecologique

Version 3 – 15/01/2020



Plusieurs collectivités co-investissent aux côtés de citoyens et d'acteurs privés soit directement soit via leur société d'économie mixte.

On compte en France aujourd'hui environ une centaine d'installations renouvelables locales et citoyennes et plus de 150 en cours de développement, selon le dernier recensement d'Énergie Partagée. Une récente étude européenne estime que 45 % de l'électricité produite en France pourrait être, à l'horizon 2050, entre les mains des citoyens (étude menée en 2016 par le cabinet conseil néerlandais CE Delft).

EN PRATIQUE A COMBS

La sobriété et le développement de la production d'énergie renouvelable (notamment citoyenne) sont deux leviers complémentaires et nécessaires qui doivent être utilisés :

En agissant directement sur les services et bâtiments municipaux

- En sensibilisant et encourageant les acteurs de la commune.
- En effectuant un diagnostic des ressources renouvelables disponibles sur le territoire

En ayant des objectifs à plus long termes :

- En menant une évaluation du potentiel de développement des projets citoyens sur le territoire ainsi que des obstacles réglementaires, administratifs et financiers auxquels ils font face
- En développant des énergies renouvelables électriques, de la chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie, méthanisation...), des carburants renouvelables (biogaz, électricité pour les véhicules...) et des infrastructures associées pris en compte dans les documents d'urbanisme.
- En facilitant le développement de projets d'énergie renouvelable d'initiative citoyenne et locale tout en garantissant une participation le plus en amont possible de la collectivité et des acteurs locaux.

#12. Soutenir les rénovations à haute efficacité énergétique en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.

CONTEXTE ET ENJEUX

Aujourd'hui, 7 millions de logements sont mal isolés et 14 % des Français ont froid dans leur logement. Pour atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050 tout en poursuivant un objectif social de lutte contre la précarité énergétique, il est incontournable de réussir à massifier la rénovation énergétique des logements : isolation des murs et ouvertures, chauffage, production d'eau chaude, ventilation et électricité spécifique (électroménager...).

En France en 2016, 12 millions de personnes sont considérés comme en précarité énergétique.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte (2015) fait de la lutte contre la précarité énergétique l'un des objectifs de la politique du pays, au même titre que l'indépendance énergétique. Elle entend garantir la cohésion sociale et territoriale en assurant « *un droit d'accès de tous les ménages à l'énergie sans coût excessif au regard de leurs ressources* ».

L'État conduit différentes politiques publiques énergie et logement (communication auprès des propriétaires et occupants, formation des professionnels du bâtiment, aides aux travaux, conseils techniques, réglementation...) qui cherchent à s'articuler pour permettre de massifier des rénovations performantes. La loi pour la transition énergétique a prévu la mise en place d'un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH).

Pour permettre la structuration du parcours de la rénovation énergétique, le SPPEH doit :

- S'appuyer sur les dispositifs de repérage des ménages en difficulté.
- Être prolongé par un accompagnement technique et financier adapté pour l'ensemble des ménages (développement du tiers-financement et/ou mobilisation du tissu bancaire territorial).
- S'articuler avec les politiques nationales de formation des acteurs et les mécanismes de financement et de soutien aux travaux (mise en place d'aides et de subventions, en complément des aides et dispositifs nationaux).

EN PRATIQUE A COMBS

Les collectivités locales sont des piliers indispensables de cette politique. Elles sont en effet les plus à même de détecter les situations de précarité énergétique avec leurs partenaires institutionnels et associatifs présents auprès des familles sur leur territoire, et sont également des interlocutrices privilégiées des ménages pour obtenir des aides au paiement des factures et à la rénovation énergétique.

Mettre en œuvre une politique locale de lutte contre la précarité énergétique passe par plusieurs étapes :

- Réaliser un état des lieux de la précarité énergétique : connaître les acteurs intervenant sur le sujet de la précarité sur le territoire, réaliser un diagnostic afin d'identifier et caractériser

les familles en situation de précarité énergétique, des logements dans lesquels elles habitent, et identifier les outils dont la collectivité peut se servir.

- Introduire le sujet de la lutte contre la précarité énergétique comme un enjeu prioritaire de la politique du territoire et fixer des objectifs dans les documents d'urbanisme (PLU)
- Fédérer les acteurs autour de la problématique de la précarité énergétique afin d'initier ou d'amplifier la prévention contre la précarité énergétique : services, bailleurs sociaux, CCAS, ADIL, Anah, Soliha, associations, ...

#14. Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire.

CONTEXTE ET ENJEUX

Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité des transports permet d'augmenter leur usage et diminuer le recours à la voiture et aux véhicules les plus polluants afin de réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre.

Améliorer les transports en commun est également essentiel pour faciliter la mobilité du plus grand nombre. La mobilité est en effet une condition primordiale à l'exercice de tous nos droits fondamentaux: travail, logement, éducation, loisirs, santé...

EN PRATIQUE A COMBS

Combs la Ville est la seule ville du territoire de Sénart à ne pas être desservie par les TZEN (1 et 2). Ces bus offrent un niveau de service sans équivalent sur notre territoire : plages horaires élargies, fréquence, week-end.

Les compétences en matière de transport public sont exercées par l'agglomération Grand Paris Sud. C'est donc à ce niveau que l'amélioration de l'offre de transports publics doit être négociée et engagée :

- **En demandant une amélioration de l'offre existante** : Réévaluation de la cadence, de la fréquence et de l'élargissement des plages horaires. Ajustement de la localisation des arrêts, adaptation de la desserte (zones d'activités).
- **En négociant la création d'un bus de type « à la demande »** : Cela doit permettre de desservir les zones moins denses qui ne peuvent pas faire l'objet de desserte à horaire fixe.

#15. Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public.

CONTEXTE ET ENJEUX

Faciliter le transfert vers les mobilités actives est un des leviers à actionner pour atteindre les objectifs de réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. De plus, la pratique régulière de la marche ou du vélo est un outil de santé publique, prévenant la plupart des pathologies et maladies chroniques qui résultent d'un manque d'activité physique.

L'objectif pour les collectivités est d'augmenter la part des déplacements effectués à pied ou à vélo, remplaçant ainsi l'usage de modes de transports plus polluants, en particulier sur les petites distances (la moitié des trajets en voiture en ville font moins de 3 km en moyenne, 40% des trajets moins de 2 km, et 20% moins de 800 mètres). Des collectivités de plus en plus nombreuses se sont données l'objectif d'atteindre 15% des déplacements effectués à vélo à l'horizon 2030, multipliant par cinq la part modale moyenne actuelle du vélo. L'objectif étant aussi fixé dans la politique pluriannuelle de l'énergie à 12,5% en 2030, pour laquelle toutes les collectivités sont concernées.

La mise en place éparses et faibles des équipements cyclables actuels en ville ne peut cependant pas suffire pour multiplier par 2, 3 ou 4, le nombre de cyclistes réguliers. Aux Pays-Bas le vélo est utilisé dans 27% des déplacements, au Danemark dans 18% des cas : c'est 8 et 6 fois plus qu'en France, et le fruit d'une politique très volontariste de développement du vélo comme mode de déplacement, qui fut historiquement associée à la modération du trafic routier (deux-roues motorisés inclus) et de sa vitesse.

EN PRATIQUE A COMBS

Le retour des piétons et des cyclistes en ville est indissociable d'un meilleur partage de l'espace public. Les actions qui peuvent être menées doivent aboutir à :

Modérer partout la vitesse et le trafic automobile

Créer des zones de circulation apaisées : Elles doivent être propices à la pratique du vélo et de la marche

- Concertation en amont avec les habitants et les usagers.
- Limitation des vitesses dans certaines rues ou quartiers ou dans toute la ville, de manière permanente ou sur certaines périodes) à 20km/h ou 30km/h.

Mettre en place un réseau d'aménagements cyclables (attractif, entretenu et sécurisé) :

- Conception d'un réseau sécurisé, maillant le territoire (fléchage spécifique, plans des pistes cyclables).

Pacte de Transition Ecologique

Version 3 – 15/01/2020



- Organisation des discontinuités cyclables en limitant les détours et les obstacles pour les cyclistes, à travers le développement de nouvelles pistes, l'autorisation du contre-sens sur les rues à sens unique, les cédez le passage cycliste au feu, les goulottes dans les escaliers, les barrières pivotantes...).
- Développement des offres de stationnement vélo sécurisés, équipés et accessibles en ville

Favoriser l'action complémentaire des associations et de l'action participative :

- Mise en place de vélo-écoles associatif pour faciliter la (re)mise en selle des enfants et adultes en leur apprenant à se déplacer dans le trafic.
- Développement et pérennisation d'ateliers vélo participatifs et solidaires basés sur le réemploi de vélos inutilisés et l'apprentissage de gestes simples de mécanique par les cyclistes afin de faciliter l'accès au vélo pour tous et apprendre à l'entretenir correctement.

Favoriser la pratique de la marche :

- Consulter les usagers et/ou leurs représentants lors des projets d'aménagements.
- Adopter un plan/schéma piéton pour réduire au maximum les effets de coupures, jalonner, rendre agréable les trajets piétons. S'appuyer également sur la signalisation afin d'accompagner et guider les piétons.
- Faciliter lorsque cela est possible l'ombrage pour le confort d'été le déblayage de la neige sur les chemins piétons en hiver.
- Accompagner également les personnes à mobilité réduite.
- Multiplier les campagnes de sensibilisation aux avantages de la marche et du vélo, mais également à destination des conducteurs sur le respect des cyclistes (surveillance des angles morts, usage du clignotant, etc.).

#18. Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

CONTEXTE ET ENJEUX

La priorité législative en matière de gestion des déchets est avant tout de prévenir leur production, puis ensuite de les réutiliser, les recycler, les incinérer et en dernier recours de les enfouir. En effet, recycler les déchets ne suffit pas à répondre aux problématiques écologiques et sanitaires qu'ils génèrent : il faut avant tout œuvrer pour en réduire les quantités.

Pacte de Transition Ecologique

Version 3 – 15/01/2020



De nombreux moyens sont à la portée des collectivités pour œuvrer à cette réduction. Parmi eux, le réemploi et la réutilisation lorsqu'ils sont portés soit par les associations, soit par les pouvoirs publics, sont des leviers de choix pour favoriser l'engagement des habitantes dans une démarche écologique tout en offrant des outils de proximité pour agir sur leur consommation. Les collectivités disposent pour cela d'une large marge de manœuvre puisque qu'actuellement 25% des Déchets Ménagers et Assimilés sont des objets qui pourraient potentiellement être réemployés.

S'adresser à des structures du réemploi solidaire et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) a également plusieurs avantages :

- Le fonctionnement des structures du réemploi solidaire étant entièrement conditionné à l'adhésion des habitants (qui donnent et abandonnent leurs objets ou travaillent bénévolement dans leurs ateliers), elles se doivent de rester tournées vers des logiques d'intérêt général et peuvent rayonner sur différents aspects de la vie territoriale (éducation à l'environnement, évitement de la production de déchets, travail social, redistribution à bas prix, soutien aux initiatives locales, inclusion sociale, etc.)
- Les structures du réemploi solidaire (Ressourceries, Emmaüs, Recycleries), sont 850 fois plus employeuses que le secteur de l'enfouissement, 150 fois plus que celui de l'incinération, 27 fois plus que celui du recyclage et 10 fois plus que le secteur du réemploi marchand. Il s'agit également d'emplois non-délocalisables, participant souvent à la réinsertion de publics en difficulté.
- Outre l'emploi que l'activité génère, il s'agit d'un espace de vie sociale sur son territoire, dont la diversité des publics se retrouve dans un travail collectif au service de l'environnement.

EN PRATIQUE A COMBS

Combs la ville a plusieurs atouts pour développer cette approche de réemploi et de valorisation.

Réemploi Solidaire et Citoyen (Ressourceries, Emmaüs, recycleries) :

- Aide aux structures associatives déjà existantes (activité de de réemploi des vêtements) afin d'élargir leurs domaines d'interventions.
- Encouragement et développement des initiatives citoyennes.
- Développement d'une collaboration avec le SIVOM (gestionnaire des déchetteries) : les collaborations avec les structures du réemploi permettront de sensibiliser les usagers à des pratiques plus innovantes. L'objectif est de développer le réflexe d'apport volontaire permettant de réduire les passages en déchetteries des usages

Soutien au développement de la consigne pour réemploi des bouteilles et emballages :

- Largement pratiquée jusque dans les années 60, la consigne pour réemploi des bouteilles a quasiment disparu en France. Enclencher la dynamique nécessite donc un travail initial d'animation territoriale et d'encouragement.
- La consigne pour réemploi peut aussi offrir une réponse à la problématique des emballages à usage unique dans le secteur de la vente à emporter. Dans les zones urbaines denses comptant beaucoup de ces établissements, la collectivité peut être à l'origine d'un dispositif de contenants ou de gobelets consignés réutilisables standardisés, susceptibles d'être acceptés et distribués par n'importe quel commerce

dans le périmètre. C'est notamment le choix fait par la ville de Fribourg, en Allemagne.

#25. Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous.

CONTEXTE ET ENJEUX

Le numérique est aujourd'hui omniprésent et transforme nos sociétés, nos politiques, nos relations sociales, professionnelles ou privées. La difficulté numérique est devenue un facteur d'exclusion majeur dans notre société : en effet 26% des Françaises et Français sont touchés, et 40% des publics en précarité sociale sont en difficulté numérique : sans domiciles, personnes âgées en précarité ou non, travailleurs pauvres, jeunes en insertions... C'est ainsi tout une partie de la population qui est pénalisée dans l'accès à ses droits élémentaires par des difficultés d'accès et de maîtrise d'internet.

Face à la fermeture physique de nombreux services publics depuis leur passage au numérique, les mairies deviennent des lieux centraux dans l'accès des personnes à leur citoyenneté et donc à leurs droits. La commune peut s'emparer de cette question et faire du numérique un moyen utile d'intégration socio-économique pour ses habitants.

EN PRATIQUE A COMBS

Il appartient à la commune de s'emparer de ces questions pour accompagner effectivement ses habitants dans l'utilisation des outils numériques et l'humanisation des démarches (accompagnement, apprentissage, accès et appropriation des outils numérique). Pour y parvenir la ville doit :

Accompagner les personnes dans leur accès, leur formation jusqu'à la maîtrise du numérique

Créer un lieu ressource : Il permettra un accompagnement des personnes qui ont besoin de conseils pour l'installation de leurs équipements numériques, d'aide dans la navigation sur internet, d'aide pour protéger leurs données ou de payer le juste prix pour des services connectés.

#28. Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements.

CONTEXTE ET ENJEUX

La transition démocratique est une revendication de plus en plus importante des citoyens qui veulent être davantage écoutés et pris en compte lors de la prise de décision politique. Dans un contexte de suspicion de plus en plus grande vis-à-vis des acteurs de la vie politique, et cela à tous les échelles de la vie publique, il est nécessaire d'impliquer toutes les parties prenantes d'un territoire et de s'appuyer sur les ressources qu'elles constituent pour identifier les sujets à traiter en priorité et construire ensemble les réponses. Compléter le système de démocratie représentative par davantage de démocratie directe et délibérative, permet aux citoyens de se réapproprier les

décisions qui les concernent dans leur commune ou leur quartier. Cela permet de ne plus faire sans les habitants.

EN PRATIQUE A COMBS

Pour être davantage à l'écoute des besoins et des attentes des habitants de la commune, la ville doit:

- Favoriser la transparence et la communication des données de la commune et des travaux du conseil municipal mais aussi celles concernant le conseil de l'agglomération. Cela passe par la mise en place de moyens de communication permettant à tous de consulter et de s'exprimer. Ces moyens doivent permettre un accès plus facile aux questions importantes qui se posent dans la gestion et les projets de la vie locale.
- Valoriser et renforcer les dispositifs de participation existants en réorganisant les conseils de quartier afin de donner à ces instances un rôle accru (Liberté des thèmes présentés par chaque conseil...) afin de réfléchir et travailler en synergie sur les projets de la commune et les problématiques de la vie locale.
- Développer des commissions spécifiques à chaque domaine de la vie locale en y associant des habitants de la commune (Concertation).

#30. Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste (pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur accessibilité à la plus grande partie de la population, reconnaître et protéger leur rôle critique et délibératif).

CONTEXTE ET ENJEUX

L'engagement associatif témoigne d'une forte aspiration citoyenne à se saisir des grands enjeux sociaux, écologiques, économiques et démocratiques. Dans l'ensemble des domaines de la vie quotidienne des habitants d'une commune, des associations contribuent au vivre-ensemble, stimulent l'intelligence collective et renforcent les capacités d'agir.

Et pourtant, malgré son importance, sa diversité, sa richesse et sa force de résilience, le tissu associatif est aujourd'hui fragilisé en France (baisse continue des subventions, recul historique de l'emploi associatif, affaiblissement, disparition de nombreuses structures, etc.).

Les études récentes ont permis d'identifier quatre enjeux récurrents des politiques associatives locales :

- Les conditions du soutien matériel et financier des collectivités à même de favoriser le dynamisme des associations ;
- L'accessibilité des associations pour le plus grand nombre (visibilité, information, fonctionnement des associations);

Pacte de Transition Ecologique

Version 3 – 15/01/2020



- L'intégration des associations dans les processus d'élaboration des politiques publiques qui les concernent et la reconnaissance de leur expertise propre ;
- La reconnaissance et la protection des libertés associatives et de leur rôle de contre-pouvoir local.

EN PRATIQUE A COMBS

Le tissu associatif de notre commune doit lui permettre de bénéficier de la compétence et de l'expertise des différentes associations qui interviennent sur la ville dans de nombreux domaines.

Pour améliorer la vitalité et les interactions du monde associatif avec la commune, nous proposons de :

- Soutenir dans la transparence et mieux accompagner les associations
- Créer un Comité de la Vie Associative et rédiger une charte d'engagements réciproques commune/associations, inspirée de la charte conclue au niveau national en 2014.
- Créer un lieu ressource : une maison des associations.

#33. Mise en place d'un Conseil Local de la Transition Ecologique

La mise en œuvre et le succès de la démarche suppose d'associer tous les acteurs intervenant sur le territoire de notre commune : les élus et les services de la commune, les habitants, les associations, les acteurs économiques et sociaux, les différentes collectivités (agglomération, département, région)

Nous proposons la mise en place d'un Conseil Local de la Transition Ecologique qui aura en charge la mise en œuvre des 15 engagements du Pacte de Transition.

Il aura également vocation à faire des propositions sur d'autres sujets qui pourraient apparaître en cours de mandat.